



Dossier de présentation
Année scolaire 2026-2027



Index

Lettre de la direction	page 2
Contacts et coordonnées	page 3
Vision de l'école	pages 4 à 6
Admission	page 7
Horaires	pages 7 et 8
Absences, congés spéciaux	page 9
Devoirs accompagnés et parascolaire.....	page 9
Calendrier scolaire / jours de congé	page 10
Rencontres parents et collaboration parentale	page 11
Information santé	page 12
Aumônerie	page 13
Internet / portables	page 13
Règlement	pages 14 à 17
Tarifs et autres frais	pages 18 à 23
Marche à suivre pour une inscription	page 24



Chers parents,

Une année nouvelle s'ouvre devant nous avec ses questionnements, ses inconnues, ses espérances. En tant que parents, se pose la question du choix de l'établissement scolaire, pour votre / vos enfant/s.

L'École Chrétienne Timothée a, depuis vingt cinq ans, une ambition et une espérance élevée pour la génération qui vient :

- Lui transmettre des compétences académiques solides, des connaissances essentielles théoriques mais aussi pratiques.
- Lui offrir un lieu où il peut s'épanouir dans son identité et dans ses relations avec les autres.
- Lui permettre de grandir dans sa foi et également de développer un caractère formé à l'image de Christ. La Bible dit ceci : « Le fruit de l'Esprit est : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur, maîtrise de soi ».

Nous nous réjouissons d'accueillir de nouvelles familles qui ont à cœur cette transmission de connaissances et de valeurs. Quelle différence cela fera dans notre société !

Puissiez-vous être des nôtres dans ce processus de formation.

Meilleures pensées,

Anne Joly
Directrice



Contact et Coordonnées

Année 2026-2027

<u>Les locaux</u>	<u>Horaires du secrétariat</u>
École Chrétienne Timothée	Jeudi et vendredi 8h00 – 12h00
Ch. François-Lehmann 18A	ou répondeur
1218 Le Grand-Saconnex / Genève	e-mail : info@ecoletim.ch
Tél. +41 22 300 28 49	<u>Horaires de la comptabilité</u>
Web : www.ecoletim.ch	Mardi et vendredi 14h00 – 17h30
	e-mail : comptabilite@ecoletim.ch

Organigramme fonctionnel nominatif

Prénom	Secteur	E-mail
Anne Joly	Direction générale et comité scolaire	ajoly@ecoletim.ch
Jennifer Ibbotson	Comité scolaire	jibbotson@ecoletim.ch
Myriam Joly	Comité scolaire Référente du CO	mjoly@ecoletim.ch
Laura Dauphin	Comité scolaire Référente du Primaire	ladauphin@ecoletim.ch
Morgane Frikart	Secrétariat	info@ecoletim.ch
Samuel Fernandes	Comptabilité	comptabilite@ecoletim.ch
Laurent Joly	Aumônerie	ljoly@ecoletim.ch



« Une école engagée pour des destinées d'exception »

Nos valeurs

- Foi vivante
- Passion pour l'élève
- Excellence

Vision et mission de l'école

Les objectifs de l'établissement

La vision de l'éducation de l'École Chrétienne Timothée est fondée sur la Bible, dans laquelle elle puise ses orientations, sa logique, sa cohérence et ses valeurs.

Nous sommes aussi reconnaissants du bel héritage transmis par la Réforme dans le domaine de l'éducation chrétienne.

Nous considérons comme primordiales :

- le développement intellectuel, scolaire et social de l'élève
- sa croissance spirituelle.

1. Formation de l'identité

Pour cela, l'ECT cherche à :

- participer à l'épanouissement physique, psychologique et spirituel de l'élève
- mettre en valeur les qualités propres à l'enfant (foi, humilité, spontanéité, curiosité...)
- reconnaître ses dons
- aider chaque enfant à se connaître et à s'apprécier
- transmettre le caractère de Christ

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- partage, prière avec l'enseignant, étude de la Bible, développement de l'écoute
- enseignement couvrant les domaines physique, intellectuel, artistique, manuel



- pédagogie de l'encouragement
- travail d'équipe des enseignants
- collaboration avec les parents

2. Formation intellectuelle

Pour cela, l'ECT cherche à :

- transmettre de solides connaissances académiques (savoir/ savoir-faire)
- amener chaque élève à développer au maximum son potentiel intellectuel
- rechercher la connaissance de Dieu à travers diverses activités
- préparer les élèves à une bonne intégration dans la société
- s'intégrer au paysage de la Genève internationale

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- suivi du programme officiel : Plan d'études romand, <https://portail.ciip.ch/per>
- cours d'anglais dès la 1P et cours d'une autre matière donné en anglais dès la 3P (arts visuels, travaux manuels, physique ...)
- anglais en immersion dès le Préscolaire (PS) et durant toute la scolarité
- Journée de stage 1x par année pour les élèves de 9, 10 et 11^{ème}
- préparation des élèves aux examens (EVACOM – Évaluations communes, EVAFA, Tests d'Admission)
- développement de l'esprit critique
- acquisition de méthodes de travail (organisation personnelle, ...)
- pédagogie adaptée aux besoins (individualisation, soutien, approfondissement, ...)

3. Formation relationnelle et sociale

Pour cela, l'ECT cherche à :

- développer la relation avec Dieu et le respect de soi-même, de l'autorité, des autres et de la création
- encourager l'esprit de service et de responsabilité
- développer le sens de l'appartenance à un groupe (famille, classe, école, église, commune, pays).



Dans ce but nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- règlement fondé sur le respect et l'amour du prochain
- temps biblique le lundi matin et moments bibliques en classe
- sorties de classe, voyage d'études
- apprentissage de la solidarité et du partage
- horaire continu (repas pris en commun)

Cette vision s'inspire des réflexions menées au sein des écoles Instruire.ch (Association des Écoles Chrétiennes de Suisse Romande), AESPEF (Association des Établissements Scolaires Protestants Évangéliques Francophones), et ACSI (Association of Christian Schools International).



Admission

1. Âge d'admission

A. Au préscolaire (PS)

Tout enfant de 3 ans révolus au 31 août (mois de la rentrée scolaire).

B. À l'école primaire

Tout enfant de 4 ans révolus au 31 août précédant la rentrée scolaire doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé.

Des dérogations peuvent être considérées sur demande. Les parents sont alors rendus attentifs au fait que, si durant le cursus scolaire de l'enfant, ils décident de le mettre à l'école publique, celle-ci le placera en principe dans l'année scolaire et le type de classe qui correspondent à son âge.

Une décharge devra être signée, attestant la prise de connaissance des conditions pour une admission éventuelle dans une école publique.

C. Au Cycle d'Orientation (CO)

L'ECT prend en priorité les élèves jusqu'à la 10^{ème}.

La scolarisation d'un élève en 11^{ème} reste une exception, étant donné le court laps de temps restant avant la fin du secondaire I.

Horaires

L'école est ouverte dès 8h00 (supervision par un enseignant dans les couloirs).

Merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ tout au long de l'année. L'enseignant est libre de partir 5 minutes après le cours sauf appel d'urgence de la part des parents.

Les parents peuvent accompagner les enfants du préscolaire, de la 1 P et 2 P jusqu'à leur salle de classe. Pour les élèves plus âgés, les parents restent à l'extérieur, sauf en cas de rendez-vous avec le corps enseignant.



Préscolaire

Accueil jusqu'à 9h00.

2 journées par semaine.

1 à 4 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 12h et de 13h00 à 15h30.

Pour les 1 P et 2 P, accueil jusqu'à 9h.

Pour les 1 P, possibilité d'un 1/2 temps ou d'un 3/4 temps.

5 à 8 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Pas d'école le mercredi matin.

Les frères et sœurs plus jeunes peuvent être accueillis aux activités parascolaires de 15h30 à 16h00, cf page suivante.

Cycle d'Orientation

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 12h05 et de 13h05 à 15h30 ou 16h20, selon les jours.

Mercredi matin de 8h25 à 12h05.

Pause de midi

Tous les élèves sont pris en charge durant la pause de midi, avec la collaboration de personnes qualifiées.

Retards

L'enfant arrivant en retard perturbe la classe lorsqu'elle a déjà commencé et perd des moments précieux. Il convient donc de s'en excuser auprès de l'enseignant et d'en expliquer brièvement la raison. Des retards répétés pourront faire l'objet d'une retenue.



Absences

En cas d'absence, même très courte, il est impératif de fournir à l'enseignant un **justificatif écrit** portant les nom et prénom de l'enfant, la date et le motif de l'absence. Au-delà de 3 jours, un certificat médical doit être fourni.

Demande de congés spéciaux

Il est demandé aux parents de prendre leurs vacances durant les semaines de vacances officielles.

Les demandes de congés spéciaux se font alors **par écrit** au minimum trois semaines à l'avance, pour un congé qui ne pourra pas être de plus d'une semaine. L'élève sera appelé à rattraper à la maison le retard pris sur le programme. Durant les dates des épreuves communes cantonales et des EVACOM / EVAFA, aucun congé ne pourra être octroyé.

Il est recommandé d'attendre la réponse de l'école avant de prendre des dispositions.

Devoirs accompagnés – Parascolaire

Nous proposons des activités parascolaires pour les 1 P à 8 P, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des devoirs accompagnés pour les 5 P à 8 P et les élèves du CO sont également organisés les lundis et jeudis, si demande conséquente.

Ces services sont payants, à raison de CHF 8.- par jour de 15h30 à 17h00 pour le parascolaire et de CHF 10.- par jour pour les devoirs accompagnés.

Pour les petits qui doivent attendre un grand frère ou une grande sœur jusqu'à la fin de leur cours, un forfait mensuel de CHF 30.- par famille est demandé.



Calendrier scolaire / jours de congé

Réunion de pré-rentree parents / enseignants

Mardi 18 août 2026 à 18h30

Rentrée scolaire

Mercredi 19 août 2026 (CO)

Jeudi 20 août 2026 (Primaire)

Jeûne genevois

Jeudi 10 septembre et vendredi 11 septembre 2026

Vacances d'automne

Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026

Vacances de Noël et Nouvel An

Du jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027

Vacances de février

Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2027

Vacances de Pâques

Du vendredi 26 mars au vendredi 9 avril 2027

Pont de l'Ascension

Jeudi 6 mai et vendredi 7 mai 2027

Pentecôte

Lundi 17 mai 2027

Vacances d'été

Dès le lundi 5 juillet au mercredi 25 août 2027

Rentrée scolaire 2027

Mercredi 25 août 2027 (CO)

Jeudi 26 août 2027 (Primaire)



Rencontres parents / enseignants

Environ trois réunions de parents sont fixées par année à partir d'octobre, en général le lundi soir. Ces rencontres sont essentielles car elles constituent une occasion majeure de transmission de la vision de l'éducation chrétienne et des modalités de collaboration entre l'école et les familles. C'est pourquoi la présence d'au moins un des parents y est indispensable. Ces rencontres peuvent, selon le thème abordé, être ouvertes à un public plus large.

D'autre part, deux entretiens parents – enseignant(s) sont prévus : le premier avant Noël et le second au milieu de l'année scolaire.

Il est également possible de demander un rendez-vous à l'enseignant ou à la direction quand vous le jugez nécessaire.

Collaboration parentale

Le principe de fonctionnement de l'École Chrétienne Timothée est un système dit collaboratif, c'est-à-dire qu'il repose sur l'implication des familles et leur engagement à collaborer avec l'école.

Ceci a un double but :

- 1) Permettre aux familles une participation active à la vie de l'école.
- 2) Offrir une école avec un bon niveau de services et des écolages plus abordables.

Pour cette raison, il est demandé que chaque famille s'investisse bénévolement au minimum une heure par semaine dans une tâche pratique d'intérêt général proposée par le comité scolaire. A défaut, la famille s'acquittera de la somme de CHF 80.-/mois (à préciser dans ce cas sur le bulletin de versement : « contribution parentale »).



Informations Santé – Maladies - Accidents

L'école accueille des enfants en bonne santé, aptes à participer à la vie de la classe et aux activités proposées.

Un enfant peut donc être refusé s'il présente des symptômes de maladie ou s'il est fébrile.

Si un médicament doit être donné pendant le temps de l'école, les parents doivent inscrire le nom de l'enfant sur la boîte et donner une copie de la prescription du médecin.

Toute maladie infantile ou contagieuse contractée par l'enfant doit être signalée. En matière de maladies contagieuses transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, l'école se base sur le document du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse.

Si la santé d'un enfant se dégrade à l'école, les parents seront appelés à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Au retour de l'enfant, après une absence de plus de 3 jours, les parents remettront un certificat médical.

Pour les accidents bénins, l'école a une pharmacie scolaire avec des médicaments de base qui ne sont donnés qu'en cas de nécessité par le corps enseignant.

En cas d'urgence, en parallèle à l'appel aux parents, l'équipe éducative prend toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant, suivant les directives données par le médecin référent de l'école. Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents.

Pour les enfants domiciliés en France, nous demandons aux parents de se renseigner auprès de leur assurance pour la couverture d'une hospitalisation éventuelle en Suisse ou de la prise en charge des frais tels que l'ambulance, SOS médecins, etc.

Un formulaire de décharge médicale est à compléter et signer dans le dossier d'inscription, pages 9 et 10 (primaire et secondaire), page 6 (préscolaire).



Aumônerie

L'École Chrétienne Timothée fait partie de la mouvance protestante évangélique. Elle inclut dans son programme diverses activités encourageant la foi en Dieu.

Un aumônier se tient à disposition des enfants ainsi que des enseignants à l'école pour discuter et prier avec eux s'ils le désirent, le lundi matin.

Internet / portables

Les élèves n'ont pas accès à Internet sur les ordinateurs de l'école sans la présence d'un professeur. Un logiciel contraignant de type "contrôle parental" est installé sur nos appareils.

Les élèves venant à l'école avec leur portable doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet à leur arrivée et le reprendre en fin de journée.



Règlement

A. Généralités

- Une tenue vestimentaire adéquate est demandée. Le port d'un jogging ou d'un survêtement est autorisé pour les cours de gymnastique uniquement. Celui d'une casquette ou d'une capuche est permis durant les récréations uniquement.
- Tout appareil électronique est interdit dans l'école (téléphone portable, smartphone, jeux électroniques), sous peine d'être confisqué.
- L'école décline toute responsabilité dans le cas où des objets de valeur seraient échangés, perdus ou cassés par les élèves.

B. Règlement pour la classe

1. La discipline en classe :

- Je suis attentif : je ne bavarde pas, je ne dérange pas mon voisin.
- Je lève la main pour parler.
- Je me tiens bien sur ma chaise.
- Je range mon pupitre, je ramasse les papiers.
- Je ne mange pas de bonbons ni de chewing-gum à l'école.

2. Le travail :

- Je m'applique pour faire mon travail sérieusement et soigneusement.
- Je demande des explications au maître si je n'ai pas compris.
- J'apprends à travailler pour moi : je ne copie pas, je ne souffle pas.
- Je prends soin du matériel scolaire et du mobilier de l'école.
- Je pense à apporter toutes les affaires dont j'ai besoin.
- Je fais signer les cahiers quand le maître le demande.
- Je transmets les documents demandés à mes parents.
- J'apprends mes leçons à la maison et je fais tous les devoirs demandés.



C. Règlement concernant les récréations

1. Par respect, je fais preuve de bienveillance à l'égard de mes camarades et je respecte les consignes du surveillant, ainsi que son autorité :

- Je garde un vocabulaire respectueux (pas d'insultes, pas de gros mots Mt 5:22).
- Je cherche à ne pas fâcher, agacer, provoquer.
- Je suis respectueux et encourageant (Ep 4:29).
- Je joue sans tirer ni déchirer les vêtements des autres.
- Je participe aux activités avec une attitude positive.

2. Je veux apporter la paix et pour cela :

- Je réponds avec calme et mesure face à mes camarades (Ph 4:5) et j'informe l'enseignant si je ne peux résoudre le problème.
- Je demande pardon, si je fais du mal, j'ai le courage de dire :
"J'ai tort, s'il te plaît, pardonne-moi" (Ep 4:32).
- Je cherche à pardonner à celui qui vient me demander pardon et je ne garde pas rancune (Mt 18:21-22).

3. Mes jeux dans la cour :

- Je ne me bagarre pas, je n'apporte pas d'armes ni de jeux électroniques.
- Je n'apporte aucune littérature immorale ou malsaine, ni objet illicite ou dangereux.
- Je ne sors pas de matériel multimédia (de type portable, etc).
- Je n'exclus pas un enfant de mes jeux.

4. Pour ma sécurité à l'extérieur de l'école :

- Je respecte les limites du parc.
- Je respecte les lieux : j'évite de marcher dans les flaques d'eau, dans la boue, dans les plates-bandes et autour des arbustes.
- Je respecte les consignes du personnel encadrant.



D. Règlement concernant les locaux

Afin de garder le bâtiment propre et en ordre :

- Je mets mes pantoufles dès que j'arrive à l'école (préscolaire et primaires).
- Je range mes affaires (vêtements, cartable, chaussures, etc.).
- Dès que j'entre dans le bâtiment, je me déplace dans l'école calmement et sans bruit.
- Je veille à la propreté de l'école.
- Je jette mes papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je tire la chasse d'eau, je ferme les robinets et j'éteins la lumière des WC.
- Je ne touche pas au matériel qui ne m'appartient pas.
- Je demande la permission à l'enseignant pour amener des objets personnels ou des animaux.

E. Règles de politesse

J'apprends à bien me comporter avec autrui :

- Je salue les gens que je rencontre.
- Je me montre courtois.
- Je remercie quand on me donne quelque chose.
- J'exprime mon refus en disant "non merci".
- Je demande en disant "s'il te (vous) plaît".
- Je réponds lorsqu'on me pose une question.
- Je n'interromps pas quelqu'un lorsqu'il parle.
- Je respecte les enseignants et je leur dis « bonjour » et « au revoir » et non « salut ».
- Je salue mon enseignant en début et en fin de journée.
- Je demande pour aller aux toilettes.

Pour les élèves de 7 P, 8 P et du CO :

- Je vouvoie les enseignants.
- Je me lève en début de cours.
- Je serre la main à mes professeurs en arrivant et en fin de journée en quittant le cours.



F. Encouragements et avertissements

Chaque enseignant veillera à l'application de ce règlement dans un état d'esprit encourageant. En cas de non-respect, des sanctions seront appliquées avec l'objectif qu'elles soient efficaces (travail supplémentaire, retenue et, dans certains cas exceptionnels, renvoi temporaire). En cas de problèmes disciplinaires importants, les parents seront avertis.

La direction prendra alors avec eux les décisions adéquates concernant l'enfant. S'il n'y a pas de volonté de coopérer de la part des parents et/ou de l'élève, un renvoi définitif peut être envisagé.



Tarifs et autres frais

Écolages et frais de matériel

L'École Chrétienne Timothée fait payer des frais d'écolage calculés au plus juste à charge des parents. Elle ne bénéficie d'aucune subvention de l'Etat.

Le coût mensuel de scolarité d'un élève du primaire à Genève se montant à environ CHF 1'250.- par mois, l'école ne fait aucun bénéfice et son fonctionnement nécessite des dons privés.

Nous encourageons vivement les parents dans le besoin à chercher des parrains dans leur entourage. En cas de nécessité, une demande de bourse peut être faite, via l'école, auprès de diverses fondations. Tout paiement ou don supplémentaire est le bienvenu.

- **L'écolage est dû sur 12 mois, de septembre à août inclus. Il est payable d'avance le 27 de chaque mois pour le mois suivant (exemple : payer le 27 août pour septembre),** sur le CCP N° 16-264207-7 (IBAN 65 0900 0000 1626 4207 7) avec mention des nom et prénom de votre enfant + objet (écolage, contribution parentale). Nous vous demandons de payer en ligne ou de donner un ordre permanent à votre banque ou à la poste.

Tarifs d'écolage : Voir page 20 (primaire), page 21 (CO) et page 22 (PS).

Des rabais sont accordés en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'École Chrétienne Timothée par famille.

- Un paiement **annuel pour l'achat de matériel scolaire** est perçu par enfant. Il se monte à CHF 220.- pour les élèves du primaire et du préscolaire et à CHF 300.- pour les élèves du CO. **Ce montant est à régler au plus tard le 30 juin qui précède la rentrée scolaire.**
- En cas de départ en cours d'année ou de désistement de dernière minute en début d'année, **les montants du mois courant, ainsi que des trois mois suivants restent dus,** sauf en cas de force majeure (cf. contrat scolaire).



- Une somme supplémentaire pourra être demandée en cas de retenue de l'élève afin de dédommager l'enseignant mobilisé.
- En cas de perte ou de détérioration de matériel, son remplacement sera facturé.

Autres frais

Durant l'année scolaire, diverses activités peuvent être organisées par l'école ou par le corps enseignant. Une participation financière est alors demandée aux parents.

- T-shirt de l'ECT, tous les élèves, au prix de CHF 15.- (possibilité de les emprunter pour des événements particuliers).
- Fête de l'Escalade, tous les élèves, participation à l'achat de la marmite pour la classe et aux compléments à la soupe (repas de midi) CHF 10.-.
- Journée sportive à Berne, 3 P à 11 CO, frais d'inscription et participation aux frais de transport environ CHF 60.-.
- Sorties piscine, patinoire ou à thème, frais de déplacement et billet d'entrée.
- Sorties de classe, camp : à voir avec les maîtres de classe.
- Voyage d'études, 11 CO, environ CHF 600.- payables en plusieurs fois. Parallèlement, des ventes de pâtisseries ou autres activités sont organisées par les élèves.
- Journées en commun avec d'autres écoles chrétiennes romandes (10CO – 11CO).



Comme expliqué précédemment (p. 18), le coût mensuel de la scolarité d'un élève du primaire à Genève se monte à environ CHF 1'250.-. Il en résulte le barème suivant :

CLASSES DE REVENUS ET BARÈME ÉCOLE PRIMAIRE (en CHF)
(12 mois par an)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel <u>1^{er} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 10% <u>2^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 18% <u>3^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 26% <u>Dès le 4^{ème} enfant</u>
1.	160'001 et plus	1 275 CHF	1 150 CHF	1 050 CHF	940 CHF
2.	150'001.- à 160'000.-	1 190 CHF	1 070 CHF	980 CHF	880 CHF
3.	140'001.- à 150'000.-	1 110 CHF	1 000 CHF	910 CHF	820 CHF
4.	130'000.- à 140'000.-	1 035 CHF	930 CHF	850 CHF	770 CHF
5.	120'001.- à 130'000.-	965 CHF	870 CHF	790 CHF	710 CHF
6.	110'001.- à 120'000.-	900 CHF	810 CHF	740 CHF	670 CHF
7.	100'001.- à 110'000.-	840 CHF	760 CHF	690 CHF	620 CHF
8.	90'001.- à 100'000.-	785 CHF	710 CHF	640 CHF	580 CHF
9.	80'001.- à 90'000.-	735 CHF	660 CHF	600 CHF	540 CHF
10.	70'001.- à 80'000.-	690 CHF	620 CHF	570 CHF	510 CHF
11.	70'000.- et moins	650 CHF	590 CHF	530 CHF	480 CHF

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

Tous les enfants sont à l'école primaire :

1^{er} enfant 840.-
 2^{ème} enfant 760.-
 3^{ème} enfant 690.-
 Total mensuel 2'290.-

* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire, ...). **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



CLASSES DE REVENUS ET BARÈME CYCLE D'ORIENTATION (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel <u>1^{er} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 10% <u>2^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 18% <u>3^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 26% <u>Dès le 4^{ème} enfant</u>
1.	160'001 et plus	1 365 CHF	1 230 CHF	1 120 CHF	1 010 CHF
2.	150'001.- à 160'000.-	1 280 CHF	1 150 CHF	1 050 CHF	950 CHF
3.	140'001.- à 150'000.-	1 200 CHF	1 080 CHF	980 CHF	890 CHF
4.	130'000.- à 140'000.-	1 125 CHF	1 010 CHF	920 CHF	830 CHF
5.	120'001.- à 130'000.-	1 055 CHF	950 CHF	870 CHF	780 CHF
6.	110'001.- à 120'000.-	990 CHF	890 CHF	810 CHF	730 CHF
7.	100'001.- à 110'000.-	930 CHF	840 CHF	760 CHF	690 CHF
8.	90'001.- à 100'000.-	875 CHF	790 CHF	720 CHF	650 CHF
9.	80'001.- à 90'000.-	825 CHF	740 CHF	680 CHF	610 CHF
10.	70'001.- à 80'000.-	780 CHF	700 CHF	640 CHF	580 CHF
11.	70'000.- et moins	740 CHF	670 CHF	610 CHF	550 CHF

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

Le 1^{er} enfant est au CO

1^{er} enfant 930.-

2^{ème} enfant 760.- Primaire

3^{ème} enfant 690.- Primaire

Total mensuel 2'380.-

* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire, ...). **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



CLASSES DE REVENUS ET BARÈME PRESCOLAIRE (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel <u>1^{er} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 10% <u>2^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 18% <u>3^{ème} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 26% <u>dès le 4^{ème} enfant</u>
1.	160'001 et plus	760 CHF	680 CHF	620 CHF	560 CHF
2.	150'001.- à 160'000.-	710 CHF	640 CHF	580 CHF	530 CHF
3.	140'001.- à 150'000.-	665 CHF	600 CHF	550 CHF	490 CHF
4.	130'000.- à 140'000.-	620 CHF	560 CHF	510 CHF	460 CHF
5.	120'001.- à 130'000.-	580 CHF	520 CHF	480 CHF	430 CHF
6.	110'001.- à 120'000.-	540 CHF	490 CHF	440 CHF	400 CHF
7.	100'001.- à 110'000.-	505 CHF	450 CHF	410 CHF	370 CHF
8.	90'001.- à 100'000.-	470 CHF	420 CHF	390 CHF	350 CHF
9.	80'001.- à 90'000.-	440 CHF	400 CHF	360 CHF	330 CHF
10.	70'001.- à 80'000.-	415 CHF	370 CHF	340 CHF	310 CHF
11.	70'000.- et moins	390 CHF	350 CHF	320 CHF	290 CHF

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

Exemple 1

1 ^{er} enfant	840.-	primaire
2 ^{ème} enfant	760.-	primaire
3 ^{ème} enfant	410.-	préscolaire
Total mensuel	2010.-	

Exemple 2

1 ^{er} enfant	930.-	CO
2 ^{ème} enfant	760.-	primaire
3 ^{ème} enfant	410.-	PS
Total mensuel	2'100.-	

* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire, ...). **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



Remarques :

1. **Tout changement important de la situation financière d'une famille, même en cours d'année, devra être signalé** et fera l'objet d'un réajustement de l'écolage aussi bien dans le sens négatif que positif.
2. En cas de difficulté justifiée, se rapprocher de la direction (voir coordonnées p. 3).
3. En cas de non-paiement régulier des écolages mensuels et si aucun arrangement ne peut être raisonnablement négocié, l'école se réserve le droit de ne pas poursuivre l'instruction de l'élève et de recourir, le cas échéant, à l'office des poursuites.



Marche à suivre pour une inscription

1. Prendre connaissance du dossier de présentation.
2. Prendre rendez-vous afin de rencontrer la Direction.
3. Possibilité d'effectuer un stage de 1-2 jours et éventuellement tests à passer
4. Évaluation de la demande par le Comité scolaire pour sa validation : celui-ci se réserve le droit de ne pas justifier sa décision.
5. Lorsque la demande est validée, compléter le dossier d'inscription et convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'admission.
6. Payer les frais de matériel (validation de l'inscription).

Nous vous remercions de votre intérêt et nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.